

Autres types de structures

Une tendance croissante consiste à intégrer les MRRM dans des **centres existants qui fournissent des services non seulement aux migrants ou aux migrants potentiels, mais aussi à la population d'accueil**, comme par exemple la jeunesse locale ou les catégories particulièrement vulnérables de la communauté locale. Dans la mesure du possible, il est préférable de mettre en place des mécanismes qui incluent des services destinés aux communautés d'accueil et qui peuvent avoir un impact positif sur la perception des MRRM par les pays qui les accueillent. La fourniture d'informations, d'assistance médicale, d'éducation et d'autres services aux migrants et à la population locale est conforme au *principe de « ne laisser personne pour compte »* des Objectifs de développement durable et contribue profondément à favoriser la cohésion sociale et les relations communautaires. Pour établir une telle **approche intégrée** par le biais d'un mécanisme national élargi, il est primordial que l'OIM établisse une coopération solide avec les autorités nationales, les autres agences des Nations Unies, les ONG et la société civile fournissant une aide aux personnes en situation préoccupante autres que les bénéficiaires de l'OIM. Pour de plus amples informations sur les [cadres de coopération et les mécanismes d'orientation, veuillez consulter les sections correspondantes.](#)

Meilleures pratiques observées sur le terrain

En Gambie, l'OIM a soutenu la création de trois centres d'information sur la migration (MIC) intégrés dans des centres de jeunes situés dans différents endroits. Les MIC ciblent les migrants, les migrants potentiels et les jeunes locaux, et constituent un espace complet d'information et de sensibilisation.

D'autres types spécifiques de centres pour migrants peuvent être établis pour fournir des services et une aide à des catégories particulières de bénéficiaires comme par exemple les victimes de la traite, les enfants non accompagnés et séparés, les **personnes handicapées** et les **personnes âgées**. Des dispositions spécifiques doivent être mises en place pour les abris accueillant des victimes de la traite lorsque cela est justifié, y compris les normes et procédures spécifiques appropriées pour gérer

les questions de sûreté et de sécurité à la fois pour les victimes et le personnel. Les enfants doivent être hébergés dans des logements adaptés à leur âge et à leur maturité. Les familles d'accueil ou des alternatives au soin institutionnel devraient être recherchées en priorité. Les abris devraient avoir un personnel avec une formation spécialisée et la programmation devrait être adaptée à l'âge et conçue pour répondre aux besoins des enfants migrants. Les personnes handicapées et les personnes âgées à mobilité ou aux capacités cognitives réduites peuvent avoir besoin d'un abri et d'un logement spécialement adaptés.

References and Tools

- [The IOM Handbook on Direct Assistance for Victims of Trafficking](#)
- [Internal regulations VoTs shelter Zinder \(Niger\)](#)
- [MIC The Gambia scenarios](#)
- [UN Guidelines on alternative care arrangements for children](#)